

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

EUR 61/013/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 172/06 (EUR 61/003/2006 du 19 juin 2006) et suivantes (EUR 61/005/2006 du 4 juillet 2006 et EUR 61/012/2006 du 31 août 2006)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION ARBITRAIRE / CRAINTES DE TORTURE / PROCÈS INIQUÉ / nouveau sujet de préoccupation : MORT EN DÉTENTION

TURKMÉNISTAN Ogoulsapar Mouradova (f), 58 ans, journaliste
Annakourban Amanklytchev (h), 35 ans
Sapardourdy Khadjiev (h), 47 ans

Londres, le 14 septembre 2006

Dans la matinée du 14 septembre, des agents du ministère de la Sûreté nationale du Turkménistan ont informé les proches d'Ogoulsapar Mouradova qu'elle était décédée en détention. Amnesty International est préoccupée par les allégations selon lesquelles elle aurait été soumise à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements durant sa détention, et exhorte les autorités à mener dans les meilleurs délais une enquête exhaustive et indépendante sur les circonstances de son décès.

Le matin du 14 septembre, plusieurs agents du ministère de la Sûreté nationale se sont rendus à l'appartement d'Ogoulsapar Mouradova et ont annoncé à Berdy, Maral et Sona, ses trois enfants adultes, qu'Ogoulsapar Mouradova était décédée. Ils ont ensuite conduit Berdy, Maral et Sona à la morgue à Achgabat, capitale du pays, où des policiers étaient, semble-t-il, présents. Selon les informations recueillies, les agents du ministère de la Sûreté nationale ont refusé de donner tout renseignement sur les circonstances de sa mort, y compris la date de son décès. Les agents du ministère de la Sûreté nationale et les policiers leur auraient demandé instamment de signer le certificat de décès. Cependant, Berdy, Maral et Sona ont refusé et ont demandé de voir le corps de leur mère avant de signer le certificat. Tadjigoul Begmedova, directrice en exil de la Fondation Helsinki du Turkménistan, a dit à Amnesty International : « *Les agents leur ont crié : "Si vous ne signez pas ça, vous ne verrez jamais son corps."* »

Plus tard, lorsque les proches d'Ogoulsapar Mouradova sont retournés à la morgue, accompagnés d'un diplomate étranger, ils ont été autorisés à voir sa dépouille. Tadjigoul Begmedova a déclaré à Amnesty International : « *Ils ont vu une énorme blessure sur son front et des marques au niveau de son cou.* »

Malgré leurs demandes répétées, les proches d'Ogoulsapar Mouradova, d'Annakourban Amanklytchev et de Sapardourdy Khadjiev n'ont pas été autorisés à leur rendre visite en détention depuis leur arrestation en juin. Compte tenu du décès d'Ogoulsapar Mouradova, Amnesty International est encore plus préoccupée par la sécurité d'Annakourban Amanklytchev et de Sapardourdy Khadjiev.

Le 25 août, Ogoulsapar Mouradova, Annakourban Amanklytchev et Sapardourdy Khadjiev ont été condamnés à des peines d'emprisonnement à l'issue d'un procès inique. Beaucoup d'éléments portent à croire que les charges retenues contre eux étaient forgées de toutes pièces et que l'objectif était de les sanctionner pour leurs activités de défense des droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en russe, en turkmène ou dans votre propre langue) :

– dites-vous vivement préoccupé(e) par la mort en détention d'Ogoulsapar Mouradova ;

– exhortez les autorités à mener dans les meilleurs délais une enquête exhaustive et indépendante sur les causes de son décès ; à tenir les proches d'Ogoulsapar Mouradova informés de tous les éléments de l'enquête et à en rendre les résultats publics ;

– dites qu'Amnesty International considère Ogoulsapar Mouradova, Annakourban Amanklytchev et Sapardourdy Khadjiev comme des prisonniers d'opinion, détenus pour avoir exercé de façon pacifique leur droit à la liberté d'expression dans le cadre de leurs activités de défense des droits humains, et que l'organisation a demandé leur libération immédiate et inconditionnelle ;

– demandez instamment aux autorités de permettre immédiatement à Annakourban Amanklytchev et à Sapardourdy Khadjiev d'entrer en contact avec leurs proches.

APPELS À :

Président :

President Saparmurad Niyazov
Presidential Palace, 744000 Ashgabat, Turkménistan

Fax : +993 12 35 51 12

Formule d'appel : *Dear President Niyazov,* / Monsieur le
Président,

Ministre des Affaires étrangères :

Rashit Meredov
Minister of Foreign Affairs
Magtymguly avenue, 83
744000 Ashgabat, Turkménistan

Fax : +993 12 35 42 41

Courriers électroniques : mfatm@online.tm

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Turkménistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 OCTOBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*